

Compte rendu de la réunion du 29 juin 2010 au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Étaient présents :

- pour le Groupement des Associations de Langues Étrangères (GALET),
Geneviève CHAMPEAU, présidente de la Société des Hispanistes Français (SHF),
Hélène MIARD-DELACROIX, présidente de l'Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur (AGES),
Christophe MILESCHI, président de la Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur (SIES),
Jean VIVIES, président de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES)
Michel VIEILLARD-BARON, président de la Société Française des Études Japonaises (SFEJ)

- pour le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR),
Bernard DIZAMBOURG, Conseiller spécial,
Amaury FLÉGÈS, Conseiller,
Edouard HUSSON, Rapporteur auprès de la Ministre des travaux du CDHSS au Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
Roland JOUVE, Conseiller

La réunion commence à 15 heures 15.

Le GALET fait part au MESR de ses constats et de ses inquiétudes concernant les effets de la réforme des Masters et des concours (CAPES et Agrégation) sur la formation et la recherche.

Effets de la réforme sur la formation et la recherche

Les étudiants qui devront, dès la première année, faire le choix entre un Master (ou parcours) Recherche ou un Master (ou parcours) Enseignement vont, sauf cas exceptionnel, choisir la filière enseignement qui leur semble plus accessible et susceptible d'offrir des débouchés professionnels. Cette orientation aura pour effet une forte diminution des flux dans les filières de recherche, et donc, à plus ou moins long terme, un appauvrissement du vivier des chercheurs et même un assèchement de certaines disciplines. Des universités risquent de se trouver, pour des raisons budgétaires, contraintes de fermer les filières les moins rentables : le maillage au niveau national de l'enseignement de certaines langues (en particulier en Master Recherche) ne serait alors plus assuré.

Le GALET rappelle la nécessité de combiner Master Recherche et formation

professionnelle. Or, cette articulation va devenir difficile, sinon impossible, car l'étudiant devra intégrer sa formation professionnelle à sa formation disciplinaire. Ainsi, les étudiants qui auront fait un mémoire en Master enseignement risquent de ne pas pouvoir s'inscrire en thèse avec leur seul mémoire de Master : l'inscription est en effet soumise à un avis favorable de l'École Doctorale.

Les représentants du MESR nous répondent que la double dichotomie Master Enseignement/Master Recherche et Master 1/Master 2 n'est pas dans l'esprit de la réforme et que tous les Masters devraient avoir la double compétence Recherche/ Enseignement.

Le GALET rappelle que dans l'état actuel de la réforme, ce n'est pas le cas. Il souligne par ailleurs qu'il est impossible de mener de front un Master Recherche et un Master Enseignement. Il signale en outre que les établissements qui ne pourront, pour des raisons budgétaires par exemple, proposer que des Masters Enseignement, perdront leur attractivité au niveau international, les étudiants étrangers se sentant peu concernés par une formation qui intègre des stages professionnels spécifiquement nationaux.

Réforme des concours CAPES/Agrégation

Le GALET attire l'attention du MESR sur le fait que le découplage CAPES/Agrégation divise le nombre d'étudiants et condamne certaines formations. Il rappelle que la préparation au CAPES/Agrégation représentait une véritable année de formation de haut niveau et de préparation à la recherche. Le découplage des deux concours risque d'appauvrir la recherche.

Il souligne en outre que la disparition du programme de CAPES rend l'année de préparation au concours moins formatrice, fait baisser les exigences et rend l'évaluation plus arbitraire.

Les représentants du MESR proposent de charger le CDHSS de réfléchir à cette question et de demander à l'AERES de l'examiner sur le terrain à l'occasion de l'évaluation de la prochaine vague (vague B).

Le GALET signale en outre que les collègues s'inquiètent du nombre d'exigences (CLES2, C2i2, stages) auxquelles les étudiants qui vont passer le CAPES en novembre n'auront pas pu se préparer. En raison de la date tardive de leur publication (arrêté du 28 mai 2010) et du niveau élevé du CLES 2 qui nécessite une solide préparation, des mesures transitoires lui paraissent indispensables afin que des candidats admis aux concours ne se trouvent pas dans la situation de ne pouvoir être nommés fonctionnaires stagiaires. Il propose que soient prises en compte, en équivalence des certifications requises,

les formations en langue de type LANSAD validées au sein des cursus universitaires.

Les représentants du MESR indiquent que l'exigence de ces deux certificats devra effectivement être revue au nom du dispositif transitoire et ne sera peut être pas applicable cette année. Il est demandé au GALET d'établir un document proposant des équivalences au niveau B2, ce que nous acceptons.

Le GALET demande si le MESR ne pourrait pas imposer que l'on passe l'agrégation après un Master Recherche ?

Le MESR nous répond qu'il doit mener une réflexion de fond sur la spécificité de l'agrégation dans le secteur des SHS, son rôle dans les disciplines qui le composent, les langues en particulier, les missions qui doivent être les siennes (son lien avec la recherche dans la formation et le recrutement de PRAG ou d'agrégés docteurs). Il doit mesurer chacun des effets de la réforme par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés (effets de la mastérisation sur la recherche, renforcement de l'attractivité de nos disciplines, professionnalisation, débouchés, etc.). M. Dizambourg propose que soit créée une commission qui pourrait comprendre des représentants du CDHSS, de l'Alliance des Sciences Humaines et Sociales, des présidents d'université, et des membres de nos disciplines afin d'y réfléchir.

Il ressort de cet entretien qu'on se dirige vers une redéfinition de l'agrégation plutôt que vers sa suppression.

La séance est levée à 16h45.

Ce long entretien s'est déroulé dans une ambiance courtoise et les présidents des sociétés savantes de langues étrangères présents ont eu le sentiment d'être mieux écoutés que lors de la rencontre du 4 février 2009. Des mesures transitoires concernant les certifications devraient être prises, la question d'un programme pour le CAPES pourrait être réexaminée, de même qu'une meilleure articulation entre agrégation et recherche.

Le secrétaire de séance,
Michel Vieillard-Baron